

Résultats Pig Connect Biosécurité



Pig Connect Biosécurité
Où en est-on au 26/03/2025 ?

➔ **7 476 sites d'élevage en activité audités**

➔ **55 % des sites d'élevages**

(production de rente, sélection, multiplication, CIA – ne prend pas en compte les sites en production familiale et les arrêts temporaires)

➔ **90 % de la production**

(sur la base des animaux abattus en 2024)

En rouge : taux de réalisation en % des sites d'élevage (sites déclarés en production de rente, sélection, multiplication et CIA - données mises à jour en mars 2025)

En bleu : taux de réalisation en % de la production (sur la base des abattages 2024)

Point d'étape AUDITS BIOSECURITE en élevages de suidés aidés par l'état

- **Prise en charge des audits biosécurité dans les sites d'élevage de porcs** ayant commercialisés moins de 1 000 animaux en 2023 (*source BDPORC*) **et dans tous les élevages de sangliers** (450 € HT/audit).
- Réalisation prioritaire des audits par les **vétérinaires**.
- **882 sites éligibles** en Occitanie (*sur 5 590 en France - liste fermée*).
- Réalisation possible des audits aidés jusqu'au **31/12/2025**.
- Pilotage nationale du dispositif par l'**ANSP** (*Association Nationale Sanitaire Porcine*), attributaire du marché public national, pilotage en région Occitanie par l'**ASOP** (*Association Sanitaire Occitanie Porcine*), organisation régionale porcine membre de l'ANSP.
- Information nationale des éleveurs par mail et courrier en janvier, mai et juin 2025.
- **Point d'avancement Occitanie à date :**
 - ✓ **838 sites éligibles actifs à auditer**
 - ✓ **67 audits réalisés au 25 aout 2025**
- **Ouverture du dispositif au 1^{er} septembre 2025 pour les auditeurs non vétérinaires.** Définition d'une feuille de route concertée en Occitanie.



Point d'étape AUDITS BIOSECURITE en élevages de suidés aidés par l'état

Feuille de route concertée Occitanie : Objectif partagé de **favoriser l'implication du réseau des vétérinaires régionaux** aux enjeux de la production porcine et de **progresser fortement dans la réalisation des audits biosécurité en Occitanie en associant tous les auditeurs potentiels.**

- Jusqu'à fin aout **2025** : information, sensibilisation et mobilisation des vétérinaires par le GTV et **réalisation des audits par les vétérinaires.**
- **A compter du 1^{er} septembre 2025** : Ouverture du dispositif d'aide de l'aide de l'état aux audits réalisés par des **auditeurs non vétérinaires**. Webinaire d'information à destination des Chambres d'agriculture, GDS, EDE, coopératives, complété par des échanges et un courriel d'information sur le dispositif aux structures susceptibles de réaliser des audits.
- Transmission par l'ASOP des **listes des élevages sans auditeur vétérinaire** aux organisations régionales des GDS/EDE/Chambres d'Agriculture, au fur et à mesure de la signature d'actes d'engagement à la confidentialité des structures auditrices départementales.
- Réalisation des audits en élevages par tous les auditeurs formés jusqu'au **31 décembre 2025**, avec coordination régionale inter structure pour répartir les audits.

(Au total: 886 audits ont été réalisés au niveau national au 25 aout 2025).

